



CENTRE DE GESTION  
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## Procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre à 14H00, le Comité technique s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan** sous la présidence de **Monsieur Gérard MOREAU**, Maire de Sabres.

**Monsieur Gérard MOREAU** procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

• En qualité de représentants des élus :

. <b>Gérard MOREAU,</b>	Maire de SABRES
. <b>Christian DUCOS,</b>	Maire de SOUPROSSE
. <b>Jean-Marc LARRE,</b>	Maire de BIAUDOS
. <b>Patricia CASSAGNE,</b>	Maire de LUE
. <b>Anne-Marie LAILHEUGUE,</b>	Maire de MAYLIS

• En qualité de représentants du personnel :

. <b>Christophe DARRIGADE,</b>	Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco)
. <b>Isabelle LABEYRIE,</b>	Mairie de LEON (CFDT)
. <b>Laurence LADOUSSE,</b>	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. <b>Delphine DUMEAU,</b>	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. <b>Karine NAHARBERROUET,</b>	Mairie de CLERMONT (FA-FPT)

• Étaient absents ou excusés :

. <b>Hervé BOUYRIE,</b>	Maire de MESSANGES
. <b>Fabienne LABY-FAUTHOUX,</b>	Maire de POYANNE
. <b>Christine FOURNADET,</b>	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. <b>Yann BOUFFIN,</b>	Maire de CALLEN
. <b>Alain GAUBE,</b>	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. <b>Hélène COUSSEAU,</b>	Maire de LEPERON
. <b>Gilles COUTURE,</b>	Maire de GEAUNE
. <b>Fabien BARRIERE,</b>	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. <b>Floriane LACAULE,</b>	C.C COTE LANDES NATURE CASTETS (CGT)
. <b>Ludovic LAVOINE,</b>	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. <b>Bruno BALDASSINI,</b>	Mairie de BELHADE (FO)
. <b>Sandrine LIORET,</b>	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. <b>Chantal DOUCET,</b>	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

• Autres participants :

. Raphaël BRETON,  
 . Fadela BOUALI,  
 . Corine LEVY,

Directeur Général adjoint des services, Centre de gestion  
 Service comité technique, Centre de gestion  
 Service comité technique, Centre de gestion

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

---

Désignation du secrétaire adjoint de séance : **Monsieur Christophe DARRIGADE** est candidat pour cette tâche.

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

---

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

<b><u>PV de la séance du 26 septembre 2022</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

---

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<b><u>Commune d'Estibeaux</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b><u>Commune de Lourquen</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b><u>Commune d'Onesse-Laharie</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Saint-Pandelon</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Saint-Lon-Les-Mines</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Bénésse-les-Dax (2<sup>ème</sup> examen)</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Lamothe (2<sup>ème</sup> examen)</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

<b><u>Commune de Montaut</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Saint-André-de-Seignanx</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## COMPTE EPARGNE TEMPS

<b><u>Commune d'Artassenx</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 2	<b>ABSTENTION</b>
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		Avis favorable à l'unanimité		

<b><u>Syndicat Mixte de la vallée des Longs - Artassenx</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 2	<b>ABSTENTION</b>
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		Avis favorable à l'unanimité		

## FRAIS DE DEPLACEMENT

<b><u>Centre de gestion des landes</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## ORGANIGRAMME

<b><u>Commune de</u></b> <b><u>Ousse Suzan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<b><u>SIVU d'Ygos-</u></b> <b><u>Saint-Saturnin</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## SUPPRESSION DE POSTE

<b><u>Commune</u></b> <b><u>d'Artassenx</u></b>  Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe (26/35 <sup>ème</sup> )  Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (24/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<b><u>Syndicat Mixte de</u></b> <b><u>la vallée des</u></b> <b><u>Longs - Artassenx</u></b>  Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe (9/35 <sup>ème</sup> )  Atsem principal de 1 <sup>ère</sup> classe (31,67/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<b><u>Communauté de</u></b> <b><u>communes Côtes</u></b> <b><u>Landes Nature</u></b>  Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )  Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (30/35 <sup>ème</sup> )  Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Mimbaste</u>  Atsem principal (28/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune d'orist</u>  Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )  Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe (32/35 <sup>ème</sup> )  Rédacteur (35/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Saint-André-de-Seignanx</u>  Adjoint d'animation (29/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Saint-Paul-en-Born</u>  Rédacteur (35/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<table border="1"> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> <tr> <td>3</td> <td>2</td> <td></td> </tr> </table>	POUR	CONTRE	ABSTENTION	3	2	
	POUR	CONTRE	ABSTENTION					
3	2							
Collège des représentants des collectivités :	<table border="1"> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> <tr> <td>4</td> <td></td> <td>1</td> </tr> </table>	POUR	CONTRE	ABSTENTION	4		1	
POUR	CONTRE	ABSTENTION						
4		1						

<u>Sivu du Bas Adour Landais</u> ( 2 <sup>ème</sup> examen)  Adjoint technique (7,50/35 <sup>ème</sup> )  Adjoint technique (13/35 <sup>ème</sup> )  Adjoint technique (19,50/35 <sup>ème</sup> )  Adjoint technique (20,48/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<table border="1"> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> <tr> <td></td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	POUR	CONTRE	ABSTENTION		5	
	POUR	CONTRE	ABSTENTION					
	5							
Collège des représentants des collectivités :	<table border="1"> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> <tr> <td>5</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	POUR	CONTRE	ABSTENTION	5			
POUR	CONTRE	ABSTENTION						
5								

## TELETRAVAIL

<b><u>Commune de Créon d'Armagnac</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Lagrange</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE DE PROMOTION ET VALORISATION DE PARCOURS PROFESSIONNELS

---

### LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

<b><u>Commune de Lahosse</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>EHPAD l'Orée des Pins – Lit-et-Mixe</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<b><u>Commune de Magescq</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

### AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 25 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<b><u>Commune de Goos</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<b><u>Sivu Rpi d'Yzosse</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## VI – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.



Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

### 1<sup>er</sup> PASSAGE

<b>Commune de Bourriot Bergonce</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis défavorable unanime</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis favorable unanime</b>		

<b>Commune de Grenade-sur-l'Adour</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 2	<b>CONTRE</b> 3	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis défavorable</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis favorable unanime</b>		

<b>Commune de Mimbaste</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis défavorable unanime</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis favorable unanime</b>		

<b>Commune de Morganx</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis défavorable unanime</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis favorable unanime</b>		

<b>Commune de Pouillon</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 2	<b>CONTRE</b> 3	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<b>Commune de Saint-Etienne-d'Orthe</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<b>Sivu Rpi des Sources d'Oya – Ygos-Saint-Saturnin</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<b>Sivu Rpi Narrosse-Candresse-Yzosse</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		

**2<sup>eme</sup> PASSAGE :**

<b>Commune de Bastenne</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		

<b>Commune de Cachen</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		

<b>Commune de Clermont</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		

<b>Commune de Hinx</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		

<b>Commune de Lamothe</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		

<b>Commune de Mugron</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		

<b>Commune de Peyrehorade</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		

<b>Commune de Préchacq-les-Bains</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<b>Commune de Saint-Jean-de-Marsacq</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<b>Commune de Saint-Maurice-sur-Adour</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<b>Commune de Tilh</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable unanime</i>		

## VII- AIDE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET SUR L'ACTION SOCIALE

---

### PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

<b>Commune de Biaudos</b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de</u> <u>Gabarret</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

---

La séance est levée à :  
14h45

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gérard MOREAU (Maire de Sabres)	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Christophe DARRIGADE (CFDT)